

*Date de dépôt: 20 février 2008  
Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat  
à l'interpellation urgente écrite de M<sup>me</sup> Sandra Borgeaud :  
Comment le budget concernant l'habillement des gardiens de  
prison est-il géré ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*A une certaine époque, un budget sous forme d'un crédit de Sfr. 1'200.-- était consacré aux gardiens de prison pour se fournir en uniformes de travail.*

*Peu à peu, cela a changé. Au fil des ans, la ligne de crédit a été supprimée. A ce jour, ils reçoivent une somme de Sfr. 300. -- par an (en janvier) pour l'achat de chaussures et Sfr. 180. -- arrondis à Sfr. 200. – pour les habits; ce qui fait Sfr. 500.--. S'ils n'ont pas demandé de vêtements durant l'année écoulée, où passe le reste, à savoir Sfr. 700.-- ?*

*Il s'avère que pour faire des économies, c'est le chef qui décide de quoi a besoin un gardien de prison.*

*Exemple: si un gardien demande quatre polos, le chef décide qu'il n'en a droit qu'à un seul !*

*L'économie, je veux bien, mais tout de même ! Il me semble qu'un gardien de prison a le droit d'avoir suffisamment d'habits de rechange pour être propre sur lui, et ne pas avoir à porter des habits à l'apparence usagée. On vote des budgets pour ces uniformes auxquels ils ont droit.*

*Entre les abus qu'il a pu y avoir par le passé et le nécessaire adéquat pour travailler à ce jour, il y a une sacrée différence !*

*Je remercie le Conseil d'Etat de tenir compte des points suivants pour sa réponse: Combien coûte un uniforme complet? Quel est le nouveau budget actuel, prévu pour un gardien de prison? Quel est le prix unitaire de chaque pièce de l'habillement? Quelle est la statistique du budget total utilisé pour l'habillement de tous les gardiens de prisons sur tous les sites? Quelle est la statistique du budget non utilisé en tout ? Si le budget pour l'habillement est à peu près le même, ou qu'il évolue de manière régulière chaque année, cela ne nous dit pas où passe le solde de l'argent non dépensé du budget prévu et voté par le Grand Conseil. S'il est utilisé, de quelle manière l'est-il ? Sinon, dans quelle caisse va-t-il ?*

*Ne faisons pas cet amalgame en disant que tous sont des profiteurs. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas un habillement de ville, mais un uniforme de travail, et je doute fortement que les gardiens de prison aient envie de se balader dans la rue en uniforme pendant leurs congés !*

**Voici ma question :**

**Comment le budget concernant l'habillement des gardiens de prison est-il géré ?**

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le cadre légal qui régit la gestion de l'habillement est l'article 26 de la loi sur l'organisation et le personnel de la prison (F 1 50), qui mentionne que l'Etat fournit aux fonctionnaires l'habillement nécessaire à l'accomplissement du service, ainsi que l'article 26 du règlement sur l'organisation et le personnel de la prison (F 1 50.01), qui précise que, pendant son service, le fonctionnaire porte l'habillement prescrit, qu'il est responsable de son habillement et, enfin, que les effets détériorés ou perdus sont remplacés aux frais du fonctionnaire fautif.

Par ailleurs, un ordre de service relatif à l'habillement du personnel de la prison détaille les obligations du personnel en la matière, les différents effets d'habillement et la procédure de renouvellement.

### **1. Composition et coût de l'équipement du personnel**

L'uniforme qui équipe actuellement les gardiens et les surveillantes de la prison a été introduit en 2001. Un descriptif de sa composition ainsi que de son coût unitaire figure dans l'annexe n° 1.

Chaque nouveau gardien reçoit lors de son entrée en fonction une ou plusieurs unités de l'uniforme de base, lequel est composé de 13 pièces. Cet équipement représente un coût total de 1 691 F par collaborateur.

S'ajoute à cet uniforme de base un équipement spécifique complémentaire distribué à chaque gardien entrant en activité auprès des ateliers (2 pièces), dont le coût supplémentaire se monte à 246 F (soit un coût total d'équipement de 1 937 F), de même qu'à ceux rejoignant le SAS avancé d'entrée (16 pièces) qui s'élève à 1 565 F supplémentaires (soit un coût total d'équipement de 3 256 F).

Le coût de l'habillement de chacun des gardiens en activité à la cuisine de la prison se monte quant à lui à 362 F. Celui de chaque gardien-chef et sous-chef à 2 216 F.

### **2. Principe et coût du renouvellement annuel de l'habillement**

Depuis 2006, les gardiens et surveillantes ont droit à un quota de renouvellement de leur équipement selon une grille spécifiquement définie, figurant en annexe n° 2. Ce principe a été instauré dans le but de rendre plus transparente et équitable la répartition de l'habillement auprès de chacun des membres du personnel. En effet, précédemment, chaque collaborateur faisait part de ses besoins sur une feuille de commande, validée ou rectifiée par la hiérarchie selon des critères d'appréciations non formalisés par écrit. Des contestations avaient alors été formulées selon lesquelles certains collaborateurs auraient été plus favorisés que d'autres. La distribution

s'effectue actuellement une fois l'an. Chaque gardien remplit un formulaire de commande qui doit répondre au quota fixé selon la grille définie. Ce formulaire est vérifié et signé par le gardien chef adjoint (GCA) responsable de l'habillement, et transmis aux membres de la commission de l'habillement en charge notamment de la distribution. Les réclamations éventuelles sont traitées par le GCA. Une voie de recours est ouverte auprès du gardien-chef.

Parallèlement, chaque membre du personnel de surveillance perçoit au début de chaque année une indemnité habillement de 500 F permettant de s'équiper en chaussures – dont les styles et couleurs sont fixés par l'ordre de service –, lesquelles ne sont pas fournies par l'établissement.

En termes financiers, depuis l'introduction de l'uniforme actuel en 2001, le montant moyen annuel fixé pour le renouvellement de l'habillement de chaque gardien et surveillante s'élève comme suit (voir détails en annexe n° 1) :

Uniforme de base des gardiens	996 F
Supplément pour gardiens en ateliers	137 F (= renouvellement total de 1 133 F)
Supplément pour gardiens au SAS avancé	361 F (= renouvellement total de 1 357 F)
Habillement des gardiens en cuisine	862 F
Uniforme des gardiens-chefs et sous-chefs	1 179 F

Le quota actuellement fixé est suffisant pour couvrir de manière générale les besoins du personnel.

### 3. Budget et dépenses annuels de l'habillement

Comme tous les autres services de l'Etat, la prison ne reçoit pas d'enveloppe budgétaire globale. Les dépenses et les recettes sont budgétées puis enregistrées dans des rubriques comptables spécifiques, au sein de l'application de la comptabilité financière intégrée (CFI) gérée par le département des finances. La rubrique liée aux dépenses de l'habillement est la n° 30607012. Entre 2001 et 2007, ses résultats se présentent comme suit :

	<b>Budget (F)</b>	<b>Réalisé (F)</b>	<b>Non utilisé (F)</b>
<b>2001</b>	300 000.00	213 000.00	87 000.00
<b>2002</b>	400 000.00	235 691.90	164 308.10
<b>2003</b>	380 000.00	350 585.55	29 414.45
<b>2004</b>	400 000.00	282 245.05	117 754.95
<b>2005</b>	400 000.00	225 482.25	174 517.75
<b>2006</b>	400 000.00	222 398.20	177 601.80
<b>2007</b>	300 000.00	1) 278 306.35	21 693.65

*1) montant provisoire à ce jour, avant bouclement définitif des comptes*

Le budget a été ramené en 2007 à 300 000 F compte tenu du fait que le montant figurant les années précédentes n'était pas réaliste vis-à-vis des dépenses réelles.

Le coût moyen réalisé durant ces sept dernières années s'élève à 258 287 F. L'augmentation importante des dépenses en 2003 s'explique par une perte exceptionnelle de près de 70 000 F, suite à la livraison de chemises défectueuses qui n'ont pu être remboursées, ceci malgré les voies judiciaires employées auprès du fournisseur en cause.

Le budget voté est une prévision de dépenses. Ainsi, seul le montant figurant dans la colonne « réalisé » est effectivement dépensé, et la différence – dans la colonne « non utilisé » – contribue à améliorer ou à aggraver le résultat de l'Etat. Il ne s'agit en aucune manière de liquidités placées dans une caisse ou un compte bancaire. Ce montant ne peut par ailleurs nullement être réaffecté à d'autres dépenses ou être reporté d'une année à l'autre.

#### 4. Détails des coûts de l'habillement 2007

Pour 2007, les dépenses de l'habillement se composent de la manière suivante :

	<b>Coût moyen équipement de base (F)</b>	<b>Coût moyen équipement complém. (F)</b>	<b>Coût total moyen p/coll. (F)</b>	<b>Nb de coll. (F)</b>	<b>Coût moyen total (F)</b>
Stagiaires	1 690.60	0.00	1 690.60	17	28 740.20
Gardiens cellulaire	996.70	0.00	996.70	161	160 468.70
Gardiens ateliers	996.70	136.55	1 133.25	28	31 731.00
Gardiens cuisine	0.00	862.40	862.40	9	7 761.60
Gardiens SAS avancé	996.70	360.75	1 357.45	25	33 936.25
Gardiens chefs et sous-chefs	1 178.80	0.00	1 178.80	12	14 145.60
<b>Total</b>	<b>5 859.50</b>	<b>1 359.70</b>	<b>7 219.20</b>	<b>252</b>	<b>276 783.35</b>

S'ajoute à ces montants le coût du renouvellement de l'équipement des deux collaborateurs administratifs de la maintenance ainsi que des 40 membres du détachement incendie de Champ-Dollon (DICD), qui s'élève au total en 2007 à 1 523 F, expliquant ainsi l'écart avec le résultat total final réalisé de 278 306,35 F.

Les dépenses d'habillement 2007 sont plus importantes que la moyenne réalisée durant ces sept dernières années, compte tenu d'un turnover du personnel plus important dû à de nombreux départs à la retraite entre 2007 et 2008.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot

- Annexes :
1. Détails de l'habillement des gardiens et surveillantes de la prison de Champ-Dollon
  2. Description de l'habillement distribué aux membres du personnel de surveillance de la prison de Champ-Dollon dès 2008

## ANNEXES

## Détails de l'habillement des gardiens et surveillantes de la prison de Champ-Dollon

Fonction :	Coût par pièce	Equipement en début d'activité		Remplacement prévu chaque an	
		Nb unité	Coût	Nb unité	Coût
<b>Gardiens et surveillantes</b>	<b>1'392.15</b>		<b>1'690.60</b>		<b>995.70</b>
Indemnité annuelle versée				1	500.00
Chemise ML	49.00	1	49.00		
Veste A	527.00	1	527.00		
Pantalon A	211.40	1	211.40		
Cravate	23.00	1	23.00		
Epingle cravate	12.00	1	12.00		
Porte-clés	20.00	2	40.00		
Ceinturon en cuir	55.00	1	55.00		
Boucle de ceinturon	51.00	1	51.00		
Pantalon B cellulaire	52.00	3	156.00	3	156.00
Veste parka	203.35	1	203.35	1 p/ 5 ans	40.67
Veste Polaire	95.75	1	95.75	1 p/ 3 ans	31.92
Polo	40.90	4	163.60	4	163.60
Pull sweat-shirt	51.75	2	103.50	2	103.50
<b>Suppléments gardiens ateliers</b>	<b>95.65</b>		<b>246.05</b>		<b>136.55</b>
Polo	40.90	2.00	81.80	2	81.80
Veste B ateliers	54.75	3.00	164.25	1	54.75
<b>Suppléments gardiens SAS avancé</b>	<b>1'144.50</b>		<b>1'565.35</b>		<b>360.75</b>
Bonnet SAS	7.00	2	14.00	5/	1.40
Bottes SAS	289.00	1	289.00	5/	57.80
Ceinture de charge	35.00	1	35.00		0.00
Chemise SAS	47.00	4	188.00	1	47.00
Col roulé SAS	70.00	2	140.00	1	70.00
Doublure veste chaude SAS	83.00	1	83.00	5/	16.60
Ecusson velcro	13.00	2	26.00		0.00
Epaulettes (par pièce)	5.00	4	20.00		0.00
Gants SAS	10.75	1	10.75	5/	2.15
Pantalon chaud SAS	91.00	2	182.00	5/	18.20
Pantalon thermo (dessous)	34.40	2	68.80	1	34.40
Veste parka SAS	224.90	1	224.90	5/	44.98
Polo thermo (dessous)	34.45	2	68.90	1	34.45
Pull SAS	135.00	1	135.00	4/	33.75
Porte clés SAS	15.00	2	30.00		0.00
Etui pistolet	50.00	1	50.00		0.00
<b>Gardiens cuisine</b>	<b>120.80</b>		<b>362.40</b>		<b>862.40</b>
Indemnité annuelle versée					500.00
Pantalon cuisine	48.95	3	146.85	3	146.85
Veste cuisine MC	36.00	3	108.00	3	108.00
Veste cuisine ML	35.85	3	107.55	3	107.55



## Détails de l'habillement des gardiens et surveillantes de la prison de Champ-Dollon

Cadres	1'074.40		2'216.20		1'178.80
Indemnités annuelle versée					500.00
Veste A	527.00	2	1'054.00		0.00
Chemise MC	47.00	3	141.00	2	94.00
Chemise ML	49.00	3	147.00	2	98.00
Cravate	23.00	1	23.00	1	23.00
Epingle cravate	12.00	1	12.00		0.00
Pantalon A	211.40	3	634.20	2	422.80
Veste parka	205.00	1	205.00	5/	41.00

\*Fonction :

Type d'habillement	Tenue	Stagiaires		Gardiens cellulaire SP-SPA / GP-GPA		Gardiens ateliers SP-SPA / GP-GPA		Gardiens SAS SP-SPA / GP-GPA		Cadres Sous-chefs - GCA-GC + selon point 6 de l'OS A6	
		Hommes	Femmes	Hommes / Femmes	Hommes / Femmes	Hommes / Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Blazer	A										
Chemise femme MC	A										
Chemise femme ML	A		D1								
Chemise MC	A										
Chemise ML	A	D1									
Cravate	A	D1									
Eplingle cravate	A	D1									
Foulard	A		D1								
Pantalon A	A										
Pantalon A femme	A										
Ceinturon en cuir	A/B	D1		ES							
Pantalon B cellulaire	A/B	D3		3 par an							
Porte-clé	A/B	D2		ES							
Boucle ceinturon	B	D1		ES							
Parka	B	D1		1 par 5 ans							
Polaire	B	D1		1 par 3 ans							
Polo	B	D4		4 par an							
Sweat-shirt	B	D2		2 par an							
Veste B	B										
Bonnet SAS	C										
Bottes SAS	C										
Ceinture de charge	C										
Chemise SAS	C										
Col roulé SAS	C										
Doubleure chaude SAS	C										
Ecusson velcro	C										
Epaulettes (par pièce)	C										
Gants SAS	C										
Pantalon chaud SAS	C										
Pantalon thermo (dessous)	C										
Parka SAS	C										
Polo thermo (dessous)	C										
Pull SAS	C										
Pantalon cuisine	Cuisine										
Veste cuisine MC	Cuisine										
Veste cuisine ML	Cuisine										
Pantalon sport	Sport										
Short	Sport										

D : Dès début entrée en fonction

ES : Echange standard, en échange de l'équipement correspondant utilisé uniquement